

L'Annuaire

Numéro 37

Bulletin Municipal de PIÉGROS-LA CLASTRE

Janvier 2014

Directrice de Publication : Sylvie Sanial

SOMMAIRE

Mot du Maire
page 1

L'Intercommunalité
Pages 2 - 3

Aire de covoiturage
Page 4

Au service de la
population
page 5

Les Travaux
pages 6 à 9

Ça bouge à Piégros
Pages 10 à 13

Pages scolaires
pages 14-15

Les déchets verts
page 16

Élections 2014
page 17

État Civil 2013
Page 18

Calendrier des
associations
Page 19

Point infos
Page 20

Le Mot du Maire

A l'approche de l'année 2014, et comme il convient à ce moment-là de l'année, la présentation des vœux est de coutume. Vœux que nous formulons volontiers, à nos proches et à nos amis, leur souhaitant une bonne et heureuse année. Dans des moments difficiles de rigueur et de contraintes, souhaitons aussi pour notre société et notre commune une année porteuse d'espoir pour un développement, des ambitions et des projets à leur service.

2013 aura vu, comme les années passées, plusieurs projets se réaliser. Le plus prenant aura été sans nul doute la réhabilitation de l'immeuble Chantebise, notamment dans le montage administratif et financier. Même s'il a fallu « se bagarrer », avec les différents services, le dossier a été accordé et le chantier a pu démarrer, certes avec un peu de retard, pour une fin de travaux prévue pour la fin Juin 2014. Le travail conduit en lien étroit avec la Communauté de Communes du Crestois, pour la partie micro-crèche, permettra ainsi de proposer des offres de services complémentaires à nos populations.

Concernant la mise en place de la future intercommunalité, les élus ont travaillé d'arrache-pied depuis de longues années afin que les collectivités, notamment à caractère rural, aient toute leur place. Les élus ont aussi souhaité que les communes gardent leurs compétences essentielles pour des actions de proximité vers les citoyens. L'intercommunalité assurera donc des compétences s'exerçant sur un territoire plus large. En clair, une intercommunalité de projet au service des communes et non se substituant à celles-ci. Au 1er janvier 2014, la « Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme » sera opérationnelle. Certes, un travail conséquent de mise en place reste à faire, mais la bonne volonté de chacun permettra sans nul doute d'y faire face.

Sur notre commune, bon nombre d'activités et d'animations ont eu lieu. Cela est le fruit des associations et des personnes s'engageant pour la collectivité en général. Par leur travail et leur implication, elles contribuent à rendre ainsi la vie plus facile et sympathique. Que tous ceux qui œuvrent au quotidien auprès de nos jeunes, ou de nos personnes âgées soient ainsi remerciés.

En cette fin de mandat, je ne manquerai pas de remercier mes collègues élus qui se sont impliqués tout au long de ces années. Je ne manquerai pas non plus de saluer le travail effectué par nos agents, que ce soit au secrétariat de mairie, au restaurant scolaire, aux écoles ou encore à l'entretien des installations. Certes, tout travail est perfectible, mais je dois témoigner de la bonne volonté de chacun au service des clastrois et clastroises.

Que cette année 2014 soit pour vous, et tous vos proches, une année pleine d'espoir, de joie et de réussite. Que la santé vous accompagne. Tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le Maire

Gilles MAGNON



Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans Coeur de Drôme

Comme présenté dans les numéros précédents, la CCCPS sera opérationnelle au 1er janvier 2014. Fruit d'un travail soutenu tout au long de ces dernières années, les élus, avec courage, persévérance, et solidarité, voient enfin se concrétiser ce projet répondant ainsi au souhait de l'état, afin de ne plus avoir de communes isolées et des structures plus importantes.

La mise en place du conseil communautaire

Présenté en conseil municipal le 25 juillet dernier, l'assemblée a élu comme membres, Gilles MAGNON, Gérard FARREYRE et André ROCHE afin de représenter notre commune dans cette nouvelle intercommunalité.

Lors de la réunion organisée le 6 décembre dernier, le nouveau conseil communautaire, fort de 34 membres a procédé à l'élection de l'exécutif et des membres du bureau, et a adopté le règlement intérieur précisant les modes de fonctionnement de la CCCPS.

Tous les représentants des 15 communes de Aouste sur Sye, Aubenasson, Aurel, Chastel Arnaud, Crest, Espenel, La Chaudière, Mirabel et Blacons, Piégros-La Clastre, Rimon et Savel, Saillans, Saint Benoit en Diois, Saint Sauveur en Diois, Vercheny et Véronne étaient présents.

Le tableau des personnes élues pour la période du 1er janvier aux élections municipales de mars se compose ainsi :

Président :

Gilles MAGNON - Maire de Piégros-La Clastre

Vices Présidents (dans l'ordre) :

Béatrice REY - 1ère adjointe à Crest

Marie-Christine DARFEUILLE - Maire de Espenel

Paul VINDRY - Élu à Mirabel et Blacons

Yvan LOMBARD - Adjoint à Crest

François PEGON - Maire de Saillans

Raymond RIFFARD - Maire de Aouste Sur Sye

Jean Pierre POINT - Adjoint à Crest

Membres du bureau (13 membres)

Les Président et Vices Présidents listés ci-dessus

Strate supérieure à 5000 Habitants : Caryl FRAUD - Adjoint à Crest

Strate de 2001 à 5000 habitants : Monique GIRARD - Éluë à Aouste Sur Sye

Strate de 751 à 2000 habitants : Maryline MANEN - Maire de Mirabel et Blacons

Strate de 1 à 750 habitants : Franck MONGE - Maire de Vercheny

Bertrand DEGUEURCE - Adjoint à Saint Benoit en Diois.

Le travail début janvier 2014

Comme prévu par l'arrêté de Monsieur le Préfet, cette intercommunalité sera reconnue à partir du 1er janvier 2014. S'ensuivra rapidement, le vote des statuts, avec les compétences associées et la constitution des commissions de travail. Les premières tâches consisteront à mettre en place les services, pour se consacrer ensuite aux différents dossiers.

Sous la direction de Sandrine ÉCHAUBARD, ex-directrice de la CCC, les services administratifs verront tous les agents de l'ex-CCC et ex-CCPS désormais agents de la CCCPS, auquel viendront se joindre des agents de Crest. Vu le travail en commun déjà conduit, cela ne devrait, à priori, pas poser de réels problèmes.

Idem, côté technique, où les agents déjà en place en intercommunalité seront placés sous la nouvelle direction. Peu de changements pour eux, qui continueront les tâches attribuées aujourd'hui. Les agents de Crest, aujourd'hui affectés notamment aux services ordures ménagères, aux déchetteries, à l'entretien des bâtiments, ou encore auprès des structures liées à la petite enfance (crèches,.....) seront eux aussi sous la direction de la CCCPS, tout en gardant le travail qu'ils effectuent à ce jour.

La CCC fonctionnait jusqu'à aujourd'hui avec 6 agents, dont 2 à temps partiels. Bien que le souhait soit d'avoir une structure légère, demain, avec le regroupement de la CCC, de la CCPS et de Crest, près de 40 personnes œuvreront afin d'assurer les services directement liés aux compétences.

Enfin depuis le 1er novembre, la CCC a pris possession des locaux achetés par celle-ci auprès des établissements Gillouin à la zone artisanale Les Bories, Chemin des Senteurs à Aouste Sur Sye. Ceux-ci permettent d'héberger dans de bonnes conditions les agents, mais aussi les élus qui y siègent.

Aire de covoiturage "Piégros-La Clastre"



Dès 2008, les Conseils Généraux de la Drôme et de l'Ardèche, rejoints par le syndicat mixte Valence Romans Déplacements, ont décidé de s'engager dans une démarche volontaire d'accompagnement au développement du covoiturage sur leur territoire respectif.

Devant le stationnement régulier de plusieurs véhicules au niveau du parking situé à proximité du giratoire, à la demande de la mairie, relayée par la Communauté des Communes du Crestois, cet emplacement a été identifié par le conseil général comme une aire de covoiturage.

Ainsi plusieurs actions sont ou vont être réalisées, à savoir :

- L'aménagement avec la pose de signalétique indiquant clairement aux usagers cette possibilité.
- L'agrandissement de la zone afin de répondre à l'utilisation de plus en plus importante
- La mise en service d'un site Internet de covoiturage afin de favoriser la mise en relation des personnes désirant covoiturer : www.ecovoiturage0726.fr
- La mise en place d'une animation de proximité, par la Communauté des Communes, pour une sensibilisation à ce mode de déplacement

Dans le même esprit de développement, et suite à plusieurs demandes, il est envisagé par la commune de procéder à la pose d'abri bus sur la route de Die au niveau des emplacements des arrêts de car. Cela permettrait aux usagers de pouvoir se protéger de la pluie et du vent glacial en hiver. La fourniture et la pose de ces abris incombant à la commune, une demande de financement a été formulée par la mairie auprès du conseil général pour une réalisation souhaitée en 2014.



Source : Google Earth

Photo de Gérard Farreyre

Au service de la population

Le nouveau Centre de Secours « Vallée de la Drôme »



Photo de Gilles Magnon

Inauguré officiellement le 7 décembre dernier, le nouveau centre de secours « Vallée de la Drôme » est opérationnel. Fruit d'un travail de plusieurs années et même si la commune n'a pas été vraiment associée, ce projet regroupe les deux centres de Crest et de Aouste dans un bâtiment moderne et fonctionnel. Celui-ci facilitera sans nul doute le travail de ces pompiers qui mettent leur courage et leur vie au service de nos concitoyens.

On ne peut passer sur l'émotion suscitée par cette nouvelle installation à nos pompiers volontaires de Aouste qui ont œuvré de manière efficace et engagée sur notre commune et sur celles de leur territoire d'intervention. Un grand merci à tous pour leur implication sans faille à notre service, ceci dans des moments toujours difficiles. Créé en 1845, le centre de secours de Aouste, baptisé ensuite Centre Gaston Buis a vu les hommes, les camions et le matériel quitter définitivement le site. Une page se tourne. Gageons que cette nouvelle organisation ne sera encore que plus efficiente pour une sécurité accrue de nos populations.

Formation aux Premiers Secours Civil (PSC 1)

Pour faire suite à la formation de 1^{er} secours à laquelle ont participé les agents de notre collectivité en octobre 2011, la municipalité a décidé de réitérer cette initiative. Cette formation s'est déroulée le mercredi 11 décembre toute la journée à la mairie de Piégros-La Clastre sous l'œil bienveillant de Fatina BOUKHCHACHA, 29 ans, pompier volontaire à Loriol depuis 6 ans et formatrice PSC 1 depuis 1 an. Il faut souligner que cette dernière a reçu du Préfet de la Drôme, une distinction pour acte de Courage et de Dévouement lors de la cérémonie de la Sainte Barbe du 4 décembre dernier.

Les participants (8 employés communaux et 2 de la C.C.C.) ont pu se remémorer quelques notions de secourisme à savoir, porter secours à une personne qui s'étouffe (ce qui peut être très utile en milieu scolaire), une personne qui saigne abondamment, qui perd connaissance, à pratiquer le massage cardiaque, à utiliser un défibrillateur, les premiers gestes lorsque l'on arrive sur les lieux d'un accident...

Tous ces gestes ont été appris par le biais de jeux de rôles. Chaque participant a pu se mettre dans « la peau » de la victime, du témoin et du secouriste.

Cette formation a été très appréciée par tous les participants.

Ce sont des gestes qui peuvent sauver une vie



Photo de René Bergier

Travaux en cours

Immeuble Chantebise

Rappel du projet

Le choix retenu par le conseil municipal a été de créer 2 logements en direct par la commune et une micro-crèche par convention de mise à disposition des locaux à la Communauté de Communes du Crestois.

Les logements créés au 1^{er} et 2^{ème} étage sont de type T4 (87 m²) et T5 (100 m²) avec accès par l'escalier extérieur existant, avec une cave pour chacun et des places de parking privatives dans la cour au Nord.

La micro-crèche située au rez de chaussée comprendra une zone de vie avec salle d'activité, coin cuisine et bureau de réception sur la partie Ouest, et deux chambres collectives, buanderie et coin rangement sur la partie Est. L'accès aux locaux se fera par la cour Sud. La terrasse située au Nord est également réservée à la micro-crèche.

La capacité d'accueil sera de 10 enfants.

La chaufferie installée dans la cour Nord dans un local de 24 m² adossé au bâtiment, comprend un silo de stockage, un local chaufferie et un local technique ; le chauffage de type collectif sera assuré par une chaudière granulé et distribué par un plancher chauffant pour la micro-crèche et par des radiateurs dans les appartements.

État d'avancement des travaux

La maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Communauté de Communes du Crestois.

La maîtrise d'œuvre à l'agence Gaux Architecte et à différents bureaux d'étude et de contrôle.

Les entreprises ont été retenues fin août pour une ouverture de chantier début novembre.

- Maçonnerie : démolition des cloisons, dépose des planchers bois existants, construction des dalles bétons sont en cours d'exécution sur décembre et janvier. Construction local chaufferie, VRD et divers seront réalisés en mars et avril 2014.



Réunion de chantier une fois par semaine



Photos de René Bergier

- Charpente couverture : dépose de la couverture existante, reprise de certaine partie de charpente, traitement de l'ensemble et pose couverture tuiles doivent être réalisés en décembre.

- Menuiserie : la pose des menuiseries extérieures est prévue à partir de mi-janvier, le bâtiment devant être rendu hors d'eau et hors air pour les 1ers tests d'étanchéité au 15 février 2014.

Les différents corps de métiers (cloison, plomberie, chauffage, électricité, carrelage...) interviendront au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le planning prévoit une réception des travaux pour la 2^{ème} quinzaine de juin. L'ameublement et la prise de possession des locaux de la micro-crèche pourra se faire en juillet et août pour une ouverture au 1^{er} septembre 2014.



Photos de Gérard Farreyre

Logement de la Poste



Le conseil municipal avait prévu au budget 2013 la rénovation de l'appartement de la poste. Suite au départ du locataire, les travaux (peinture, réfection de sol) ont été réalisés par l'entreprise Roussel courant décembre. La mise en location aura lieu à partir de début janvier 2014.

"La vie duraille"

Au mois d'octobre et de novembre, la ligne de chemin de fer passant sur notre territoire a connu une effervescence inhabituelle. En effet, devant l'obsolescence avancée de la voie ferrée, la région Rhône Alpes, RFF et la SNCF ont souhaité mener quelques travaux de rénovation qui, s'ils ne permettront sans doute pas d'améliorer les temps de parcours et la qualité de service, remettront pour le moins la sécurité à son juste niveau.

Inventé par les Anglais avec la fameuse « Crampton », la première ligne vit le jour en France en 1827 entre Andrézieux et Saint Etienne dans la Loire, ligne affectée au transport de houille. Le maillage du territoire ferroviaire français date de Napoléon, qui voulut offrir à son armée un moyen de transport sûr et rapide et s'en est suivi au cours du XIXème, le développement de ce moyen de transport étant bien adapté à l'industrialisation du pays. Ainsi la ligne de Livron à Aspres a été mise en service en plusieurs étapes depuis la première concession Livron Crest en 1859 jusqu'à l'ouverture de Die-Aspres en 1894, 35 ans pour construire une multitude d'ouvrages d'arts et percer moult tunnels, à l'époque on n'était pas pressé mais on avait des idées...Et puis prendre le temps permettait de réfléchir...

Bref, cette ligne connut son apogée dans les années 1940-1950 puis comme toutes les lignes secondaires, le trafic déclina pour ne plus voir passer que 2 allers-retours quotidiens voyageurs, dont la fameuse liaison Briançon-Paris et de temps en temps quelques wagons de bouteilles et de bois pour la gare de Die, dans les années 80.



Visite improvisée des élèves de l'école de l'Encrier

Aujourd'hui, régionalisation aidant, afin de maintenir le service, voir le développer, des moyens ont été dégagés pour la remise en état des installations qui a commencé en 2008 avec la réfection du secteur Vercheny - Sainte Croix, environ 15 km puis entre Crest et Saillans cette année, travaux qui devaient durer un mois pour environ 8 km, pour finalement 2 mois et 12 km dûs aux évènements et autres aléas de chantier, dont tout le monde a entendu parler. Voilà ce qui arrive lorsque le seul critère d'attribution d'un marché n'est basé que sur la moins disance et le recours massif à la sous-traitance : embauche d'intérimaires non qualifiés, utilisation de matériel vétuste, outils obsolètes, quand ils fonctionnent ... Il est parfois utile de rappeler que le ferroviaire est un secteur spécifique, il n'existe pas d'école formant à ces métiers, les formations n'étant assurées que par les entreprises. N'est pas aiguilleur ou agent de manœuvre qui veut ! La SNCF dont les budgets sont rognés depuis plusieurs décennies, n'est plus réduite qu'à un rôle de maître d'œuvre et de contrôle, les entreprises privées, afin d'obtenir les marchés, diminuent les coûts et les investissements et voilà le résultat. Ces aléas pourraient prêter à sourire, voir à être considéré d'utilité publique, tant le chantier aura occupé les riverains venant constater les dégâts et dissenter sur la meilleure façon de découper les wagons endommagés, si ce n'était la présentation de la facture qui, elle, ne prendra pas de retard, mais ceci est une autre histoire... Cela dit, il faudrait toujours se méfier lorsqu'on nous présente des organisations nouvelles permettant de belles économies à cours termes car sur le long terme, nous en avons un parfait contre exemple...

Mais terminons sur une note plus optimiste, ca y est, le chantier est terminé, la voie est neuve avec un petit bonus en prime, notre TGV des alpes recommence à circuler depuis le 19 décembre à raison de 4 allers-retours quotidiens TER entre Crest et Romans en correspondance avec de «vrais» TGV, plus la fameuse liaison direct sur Paris de nuit. La SNCF et la Région Rhône-Alpes vous invitent à consulter les horaires pour vérifier s'il n'existerait pas une solution ferroviaire à vos déplacements, le train étant un transport collectif ayant un certain coût de fonctionnement, servez-vous en tant qu'il fonctionne, il serait dommage, bien que certains sportifs y pense, que la plateforme se transforme en piste cyclable ou autre piste verte...



La voie ferrée a été endommagée sur 2,6 km après le déraillement d'un train-travaux à hauteur de la commune de Saillans



Photos de Philippe Soual

Ça bouge à Piégros

Départ en retraite

Le 1er octobre 2013, Noëlle RAILLON a fait valoir ses droits à la retraite après avoir passé 31 ans au service de notre collectivité.

Entrée comme agent de service en octobre 1982, elle a su au fil du temps adapter son travail en fonction de l'évolution de la collectivité, notamment face à l'évolution des effectifs scolaires puisqu'elle était chargée de l'entretien des salles de classe. C'est elle qui effectuait également le nettoyage de la mairie, et depuis 1985, elle assurait aussi la surveillance des élèves à la cantine, et à l'interclasse après le repas.

Le samedi 7 décembre, elle était donc à l'honneur, au CRA, pour fêter cet événement et a été chaleureusement remerciée par Gilles MAGNON pour sa disponibilité ; elle a découvert avec émotion les cadeaux offerts à cette occasion par ceux qui l'ont côtoyée durant sa carrière.

Bonne retraite Noëlle !



Photos de Sylvie Sanial

Remise des prix du concours de maisons fleuries - 2013

Ce dimanche 8 décembre, comme chaque année, le conseil municipal, avec la collaboration de l'association « la Fontaine fleurie » a invité les participants au concours des maisons fleuries 2013, afin de récompenser ces personnes qui, à travers leurs jardins ou leurs balcons apportent toutes ces belles touches de couleurs qui rendent notre commune encore plus attrayante.

Pour cette année, une vingtaine de personnes étaient inscrites et chacune d'elles a été récompensée.

Rappelons que chaque habitant de la commune a la possibilité de s'inscrire au concours des maisons fleuries, et même si très souvent, les gens aiment fleurir leur maison tout d'abord pour leur plaisir personnel, et même si l'on peut penser ne pas être un professionnel du jardinage, il est plaisant de pouvoir montrer ses créations, même toutes simples, et d'échanger des idées et conseils avec d'autres habitants qui aiment les plantes, les fleurs ou toute forme de végétation, puisqu'il existe aussi une catégorie dans le concours, qui récompense les potagers et cabanons fleuris.

Un petit rappel sur le principe de ce concours et plus généralement sur tout ce qui concerne le fleurissement de notre commune.

Il y a bientôt dix ans, l'association « la Fontaine fleurie » a été créée ; elle est composée des élus qui font partie de la commission communale en charge des affaires culturelles, et d'habitants non élus, passionnés de fleurs et de jardinage.

C'est cette association qui organise chaque année, durant le dernier week-end d'avril, le marché aux fleurs dont le bénéfice permet de fleurir le village. Les jours qui suivent cette vente, les bénévoles de l'association se retrouvent pour effectuer les plantations de fleurs pour l'été. L'association est également là pour réfléchir aux divers aménagements possibles dans la commune en matière de fleurissement, et fait des propositions au conseil municipal.

A la mi-juin, un jury composé d'élus et de non élus, visitent les maisons qui sont inscrites au concours ; les inscriptions se font principalement lors du marché aux fleurs, mais peuvent également se faire directement auprès de la mairie jusqu'au début du mois de juin. Après la visite du jury, les noms des premiers prix sont communiqués au conseil général pour le concours départemental. Le jury du conseil général, lui, passe courant juillet et la remise des prix au niveau du département a également lieu en décembre. Chaque année, plusieurs personnes de notre commune sont récompensées au niveau départemental ; cette année encore deux participants, en plus de la commune y ont été invités, il s'agit d'Anne-Marie et Pierre Girard et de Jean-Louis Bernard.

Alors n'hésitez plus, au printemps prochain, venez nous rendre une petite visite au marché aux fleurs et inscrivez-vous !



Les Lauréats du concours des maisons fleuries - édition 2013

Photo de René Bergier

Le Marché de Noël



Cette seconde édition du marché de Noël organisé par le club de Basket de Piégros a été un succès!!!

Pendant deux jours, les visiteurs venus très nombreux (deux fois plus que l'an dernier) ont pu découvrir de belles choses présentées par plus d'une trentaine d'exposants. Etaient présents: Pink Beauté (bijoux, carte cadeaux, produits de soins bio), Le Tiroir au chocolat, Boulangerie Borie, Crinière à corps (thés artisanaux), Déco Steph (fabrication artisanale en bois et petite menuiserie), Marie-Rose Rousset (peinture sur Verre), Véronique Hamon (Objets du Maroc), Christine Meunier (crèche, santons, écharpes), Les Fleurs de Nays (légumes décoratifs, chutneys, coulis, soupe), Noémie Segala (carte en papier découpée), Michelle Thiriet (objets de déco et accessoires réalisés au Point compté), Marie-Noëlle Mandon (bougies), Denise Guion (huiles essentielles), Brasserie du désert (bière artisanale), Fleurs d'ailleurs (fée, composition florales, tableaux), Melimelo de terre (poterie), Isabelle Magnon (café, thé, chocolat), Delphine Meunier (ustensiles de cuisine), La fine Aiguille (création et réalisation sur tissus), Nadine Rollet (carnet d'écriture), Pascale Barnasson (fleurs naturelles stabilisées), Constance Laymond (astrologie, Tarots), Antoine Jeanmougin (marrons grillés), Delbard (sapins), Rémy Jacquiet (bière artisanale "la Mule"), Peggy Mouthon et Anne Delosges (cuir, poterie), Véronique Sauvage (loisirs créatifs), Pierrette Salla (labyrinthe enfantin), Véronique (spécialité ardéchoises), Mlle Grange (boîtes décorées), ...

Lors de ces deux journées, Les plus petits ont pu profiter du labyrinthe enfantin, du stand de tir ou de la pêche à la ligne, déguster des crêpes ou une barbabapa, pendant que les plus grands ont savouré le vin chaud et les marrons grillés. Bien sur la présence du Père Noël a fait des heureux et le marché s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur sous l'entrain de deux accordéonistes (le groupe "là-bas si j'y suis"). Quelques heureux gagnants, ont eu la chance de repartir avec de magnifiques lots issus de la tombola, offert par la majorité des exposants.

Quelques commentaires de visiteurs et d'exposants :

“ un super marché de Noël pour un petit village! Joie et Gaité, beaucoup de participants géniaux”

“marché convivial, stands diversifiés et exposants sympas”

“super marché, nous avons passé deux jours super entourés de plein de monde, la fête au village ça fait du bien ! Merci Caroline pour l'organisation”.



Photos de René Bergier et de Caroline Gras

La périscolaire « Les Loupiots »



La garderie les loupiots accueille les enfants du RPI pour la septième année. En évolution constante elle compte pour ce début d'année scolaire 51 enfants inscrits et touche 34 familles. Il est à noter que 34 enfants fréquentent mensuellement la garderie en moyenne. En attendant le goûter de Noël du mardi 17 décembre, les enfants ont préparé un calendrier de l'aveugle un peu spécial. Chaque jour un enfant devra faire un dessin et le coller sur le calendrier avec en prime le plaisir d'avoir une papillote. Mais qu'en pensent les principaux intéressés ? Pour le savoir 3 questions leur ont été posées et les enfants présents ont bien voulu se prendre au jeu :



Le 17 décembre en fin de journée, le Père Noël rend visite aux enfants de la périscolaire et prend le temps de leur lire une histoire

Photos de René Bergier

Aimes-tu venir à la garderie ? Pourquoi ? Qu'est-ce que tu préfères ?

M. (CE1) Oui Il y a plein de jeu, des amis à moi, et des coloriages goûter avec tout le monde.

S. (CP) On peut faire plein de choses que j'aime. Comme par exemple décorer le sapin et aussi comme par exemple dessiner lire un livre.

T. (CE2) Il y a plein de jeux, des dessins, plein de coloriages, une petite bibliothèque et un tableau J'aime tout dans la garderie.

M. (CE1) Il y a plusieurs amis qui viennent et c'est bien décoré surtout en ce moment Colorier.

C. (CP) Je préfère aller à la garderie que rentrer chez moi parce que j'ai envie de jouer avec mes copines jouer aux kaplas et en ce moment c'est remplir le calendrier de l'aveugle pour avoir une papillote.

O. (CE1) Il y a des amis que je connais ici Dessiner.

N. (CE1) Parce que je vois des amis et que j'aime bien faire des dessins Jouer avec mes amis.

D. (CE1) Quand il y a mes copines Faire des coloriages.

C. (CM2) L'animateur est sympa, on peut jouer à Zelda, on peut faire des coloriages quand il y a des copines et des copains et que c'est Noël, que l'on dessine et que l'on a des papillotes.

M-L. (CM1) Parce qu'on peut lire, dessiner et on peut avoir des papillotes au moment de Noël quand on part le dernier et aussi quand c'est à notre tour de mettre l'étiquette sur le calendrier de l'aveugle Dessiner.

T. (CM1) j'aime bien m'amuser et jouer à la bataille navale jouer au kaplas avec mes copains.

C'est sur ces mots d'enfants que l'association Les Loupiots vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2014.



pages scolaires

Au RPI, les horaires changeront en septembre 2014 - Une élaboration progressive, pour s'adapter aux contraintes locales

On nous le montre à la télé, on nous en parle à la radio, on nous l'écrit dans les journaux : il semblerait que la réforme des rythmes scolaires ne fasse que des mécontents ! Localement, pour nous, c'est à dire pour le RPI Mirabel & Piégros (qui avons fait le choix de ne réformer les horaires qu'en septembre 2014), la réflexion, les rencontres et les échanges devraient permettre de concevoir un système adapté à nos contraintes locales, et qui devrait pouvoir se mettre en place sans grincements à la rentrée 2014. Certes, les contraintes locales sont nombreuses : une école répartie sur trois sites éloignés, une seule cantine, la nécessité de transport scolaire imposant la coordination des horaires, un manque d'infrastructures attenantes aux écoles, etc.



Pour travailler sur ce projet, localement (et ce n'est pas le cas dans toutes les communes de France), tous les partenaires se sont mis autour de la table : notre « comité de pilotage » regroupe les deux maires et les membres de leurs commissions scolaires, les représentants délégués des parents d'élèves, et les trois directeurs d'école. Ce comité de pilotage se réunit régulièrement : au fil des réunions, le projet s'élabore peu à peu. La dernière réunion, ces jours-ci, a été l'occasion d'une rencontre avec deux personnes spécialistes des financements potentiels (l'une de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et l'autre de la CAF) et d'échanges avec les associations locales éventuellement intéressées pour un partenariat sur les temps périscolaires. Le directeur de la MJC-Centre Social Nini Chaize participe aussi à ces réunions : le Centre Social intercommunal a en effet une mission et des compétences très utiles pour tout ce qui est lié au périscolaire.

Mais concrètement, qu'est-ce qui va changer ?

Les horaires ne sont pas encore arrêtés : l'organisation présentée dans cet article n'est donc que prévisionnelle, et peut fort bien devoir être modifiée si l'administration l'exige. Voici le projet du comité de pilotage sur lequel le conseil d'école puis les deux mairies ont récemment délibéré :

Le principe de la loi est que les élèves auront 24 heures de classe par semaine, comme aujourd'hui, mais avec une demi-journée de classe supplémentaire et donc moins d'heures les quatre autres jours (il faut savoir que les écoliers français sont ceux qui ont les plus longues journées de classe).

La demi-journée supplémentaire sera placée le mercredi matin (ceci répond à la fois aux vœux des parents – sondage au printemps 2013 - et à la nécessité d'un ramassage scolaire, qui ne fonctionnerait pas le samedi) : horaires prévisionnels : 09h00 - 12h00.

Les horaires de car seraient inchangés le matin et le soir : 08h30 - 16h30 (avec le décalage de 10 minutes à Piégros nécessaire à la rotation des cars comme aujourd'hui).

Indépendamment de tout cela, « Les Loupiots » continueront à offrir un service de garderie à Piégros, à partir de 07h30 et jusqu'à 18h30, coordonné avec le ramassage scolaire.

À l'école maternelle, tous les après-midis, la classe cesserait à 15h45 : au-delà, donc pendant 45 minutes, les enfants pourraient rentrer chez eux si les parents peuvent venir les chercher, ou alors bénéficier d'un Temps d'Activités Périscolaires (par groupes, dans l'enceinte de l'école).

Dans les deux écoles élémentaires, le système serait un peu différent : au lieu de 45 minutes de TAP chaque jour, les enfants alterneraient entre une journée de 6 heures de classe sans TAP, et une autre de 4h30 de classe suivie de 1h30 de TAP (par groupes, dans l'école ou des locaux communaux proches) (TAP à Blacons les lundis et jeudis, à Piégros les mardis et vendredis).

Les jours de TAP, à l'issue de la classe (donc à 15h00), les élèves pourraient soit rentrer chez eux (mais sans le ramassage scolaire) soit participer au TAP : dans ce cas, ils s'inscriraient pour une participation régulière toutes les semaines ; le programme des TAP pourrait changer d'une période de l'année sur l'autre, toutes les 7 semaines.

Ces TAP seront encadrés par des animateurs professionnels, ou parfois des spécialistes de telle ou telle activité : il s'agira bien d'un temps non-scolaire, destiné à des activités de découverte, de détente, moins « fatigantes » que les temps de classe.

À l'issue du TAP, le ramassage scolaire fonctionnera comme aujourd'hui.

A quand la mouture finale ?

Le projet est en phase d'élaboration : il faut achever un Projet Éducatif Territorial, obtenir l'accord de l'éducation nationale pour les horaires, organiser les TAP, prévoir le service des animateurs et les engager, solutionner des problèmes de locaux, trouver le montage financier le moins coûteux possible pour les budgets communaux, etc.

D'ici l'été, les parents d'élèves seront tenus informés par leurs représentants et les écoles et les administrés seront informés par la prochaine édition du bulletin communal. La réforme se mettra en place à la rentrée de septembre, et des ajustements seront certainement à faire au fur et à mesure de la première année de fonctionnement. Gageons que ces nouveaux horaires généreront moins de fatigue pour les enfants, tout en leur offrant la possibilité de découvrir de nouvelles activités.

Jean Beaufort

Directeur de l'école de Blacons



Brûlage des déchets verts

Dans le cadre de la préservation de la qualité de l'air, le préfet de la Drôme a décidé de régler par arrêté préfectoral 2013-114-0007 du 24 avril 2013, les feux et brûlage, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur. Cet arrêté s'ajoute à l'arrêté préfectoral 2013057-0026 du 26 février 2013 réglementant l'emploi du feu et le débroussaillage dans le cadre de la prévention des incendies de forêt.

Ce nouvel arrêté valide le principe général d'interdiction d'incinération des déchets verts (tontes de pelouses, tailles des haies, des arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux, les feuilles mortes,...).

Il ne s'applique pas aux incinérations de végétaux réalisées par des agriculteurs et forestiers lors de leurs activités professionnelles, ou dans le cadre d'un débroussaillage réglementaire imposé par l'arrêté préfectoral 2013057-0026 dans le cadre de la prévention des incendies de forêt.

Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants dont les particules mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène.

Quelques chiffres

Brûler 50 kg de végétaux émet autant de poussières que

- 5 900 km parcourus par une voiture diesel récente (18 400 km pour une essence) ;
- 3 mois de chauffage d'une maison avec chaudière à fioul ;
- 70 à 920 trajets en moyenne pour rejoindre la déchetterie située à 20 km.

Le saviez-vous ?

En France, la mauvaise qualité de l'air :

- cause 42 000 décès prématurés par an ;
- réduit de 5 à 7 mois l'espérance de vie ;
- est à l'origine de maladies ou insuffisances respiratoires.

Les solutions

Des solutions plus respectueuses de la santé et de l'environnement existent pour vos déchets verts :

- le compostage individuel ;
- le broyage des végétaux. Le broyage de végétaux peut servir de paillage des parterres empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité du sol ;
- la collecte en déchetterie. Ils seront valorisés dans des conditions respectueuses de l'environnement.



En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée (article 131-13 du nouveau Code Pénal)

Pour plus de renseignements consulter le site internet

<http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/brulage-a-l-air-libre-r1199.html>



Élections Municipales

1^{er} tour : 23 mars

2nd tour : 30 mars

Élections Européennes

25 mai

La loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux apporte un certain nombre de modifications qui vont sensiblement changer les habitudes de vote dans nos communes. Il convient d'être attentif à ce nouveau mode de scrutin afin d'éviter que les bulletins déposés dans l'urne soient déclarés nul pour non-respect de la réglementation.

Tous les candidats doivent se déclarer préalablement en Préfecture

Pour notre commune le principe de panachage est maintenu mais vous ne pourrez voter que pour des candidats qui auront au préalable déclaré leur candidature en préfecture. La liste des candidats déclarés sera affichée dans chaque bureau de vote. Tout vote pour un candidat non déclaré ne sera pas pris en compte. Pour notre commune la parité femme homme n'est pas obligatoire. Les règles d'élections du maire et des adjoints restent inchangées.

Les électeurs désignent aussi les conseillers communautaires

Pour notre commune qui fait partie de la Communauté de Communes du Crest et du Pays de Saillans Cœur de Drôme et qui compte 3 conseillers communautaires, il est précisé que sont désignés le maire, puis en fonction du nombre de sièges, les adjoints et éventuellement, des autres conseillers municipaux dans l'ordre du tableau défini le jour de l'installation du conseil municipal.

Vote par procuration

La personne qui donne procuration (mandant) désigne la personne qui votera à sa place (mandataire).

Le mandataire doit répondre à 2 conditions :

- être inscrit dans la même commune que le mandant,
- ne peut avoir qu'une seule procuration établie en France.

Si le mandataire reçoit 2 procurations, seule la première établie sera prise en compte.

Pour établir votre procuration, vous devez vous rendre dans un commissariat de police, à la gendarmerie, au Tribunal d'Instance ou au consulat / ambassade (si vous résidez à l'étranger), muni d'une pièce d'identité et les informations relatives au mandataire (nom de famille, nom d'épouse pour les femmes mariés, prénoms, date de naissance, adresse).

Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour établir la procuration, notamment pour des raisons de santé, des agents de la gendarmerie ou de la police se rendront chez vous.

Pour qu'une procuration soit valable, il faut qu'elle parvienne en mairie au plus tard la veille du scrutin. Pensez à établir votre procuration suffisamment à l'avance afin d'éviter tout problème d'acheminement postal. Le mandataire ne reçoit aucun document, le mandant doit l'informer qu'il lui a donné procuration.

Une procuration peut-être établi pour 1 tour, 2 tours ou pour une durée déterminée.

Le jour du scrutin

Le jour du scrutin vous devrez présenter votre carte d'électeur et un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, carte d'invalidité, carte de chasse carte vitale avec photo...), qui n'était pas obligatoire jusqu'à présent.

État Civil 2013

Ils sont nés

Léna, Mandie SILVESTRE, née le 20 février à Valence domiciliée au quartier Les Andrieux

Ewen, Bryce, Mathéo BOURSIN, né le 22 février à Die domicilié au quartier de la Condamine

Mano UTKALA DUPRAZ, né le 21 juin à Piégros-La Clastre domicilié rue du Cadran Solaire



Ils se sont dit OUI !!!



Franck, Jean BEURAIN—MARTIN et Sonia, Mylène LAMANDE
Le 11 mai

Pierre, Georges, Marie AFINDOULI et Smicha TAOULI
Le 10 août

Benjamin, Gaspard VALENTIN Et Johana, Hélène MINODIER
Le 9 novembre

Ils nous ont quittés...

Abel, Auguste FAURE (86 ans), décédé le 26 janvier à Crest

Patrick FRANCOIS (55 ans), décédé le 3 mars à Crest

Marcelle, Louise RAILLON veuve SCHMITT (79 ans), décédée le 4 avril à Valence

Félicita JIMENEZ veuve POVEDA (89 ans), décédée le 21 avril à Piégros-La Clastre

Henri, Paul RAILLON (71 ans), décédé le 9 mai à Marrakech (Maroc)

Yvonne, Élise PLANEL veuve BERNARD (91 ans), décédée le 13 mai à Crest

Chantal, Irène, Gabrielle FANTINO (49 ans), décédée le 30 novembre à Piégros-La Clastre



Association	Date	Animation	Occupation
Commune de Piégros	3-janv.	Vœux du Maire	C.R.A. + salle bleue
Basket Piégros-La Clastre	25-janv.	réboule de la vogue	CRA + salle bleue
A. C. C. A.	1-févr.	Repas de la chasse	C. R. A. + Salle Bleue
Amicale des Ecoles	9-févr.	vente de boudins et caillettes	CRA + place de la Fontaine
Lou Moulendou	22-févr.	repas - soupe au pistou	C.R.A. + salle bleue + RSI
Club Saint Médard	carnaval	Gouter avec les écoles	C.R.A.
Ass. Forestière Collet de la vigne	7-mars	Assemblée Générale	C.R.A.
Club Saint Médard	23-mars	Loto	C.R.A. + salle bleue
ACCA	29-mars	Repas Drailles	Aire sportive
Amicale des Ecoles	12-avr.	Loto	CRA + salle bleue
La Fontaine Fleurie	25, 26 et 27 avril	Marché aux fleurs	Place de la fontaine
Commune de Piégros	8-mai	Cérémonie du 8 mai	C.R.A
Lou Moulendou	17-mai	Repas et assemblée générale	C. R. A. + salle bleue
Les Balcons de la Drôme	8-juin	Les Balcons de la Drôme	C. R. A. + Salle Bleue + Aire Sportive + Place
Saint Julien des 3 Becs	9-juin	Pèlerinage à Saint Médard + rencontre	(lundi de pentecôte)
Les Balcons de la Drôme	13-juin	réboule des Balcons	Aire sportive ou CRA
Basket Piégros-La Clastre	14-juin	Assemblée Générale	Aire sportive ou CRA
Musique et Mouvements	19-juin	Assemblée Générale	Aire sportive
Amicale des Ecoles	28-juin	Fête des écoles	Mirabel et Blacons
Club Saint Médard	25-juin	Repas de Clôture	C.R.A. + salle bleue + RSI
A. C. C. A.	27-juin	Assemblée Générale	C.R.A.,
Commune de Piégros	24-juil.	Donneurs de sang	C. R. A. + salle bleue
A. C. C. A.	9-août	Permanence permis de chasse	Aire Sportive de 8h30 à 11h00
A. C. C. A.	30-août	Permanence permis de chasse	Aire Sportive de 8h30 à 11h00
Basket Piégros-La Clastre	5, 6 et 7 sept	Vogue des croulants	C. R. A. + Salle Bleue + R. S. I. + Aire Sportive
Saint Julien des 3 Becs	14-sept.	Pèlerinage à Brunel	(2ème dimanche de septembre)
Basket Piégros-La Clastre	20-sept.	réboule de la vogue	CRA + salle bleue
Amicale des Ecoles	25-sept.	Assemblée Générale	CRA
Lou Moulendou	25-oct.	Loto	C. R. A. + Salle Bleue
Club Saint Médard	8-nov.	Concours de belote	CRA + salle bleue
Commune de Piégros	11-nov.	Cérémonie du 11 novembre	C.R.A.
Amicale des Ecoles	22-nov.	Loto	à Mirabel et Blacons
Commune de Piégros	décembre	Donneurs de sang	C. R. A. + salle bleue
Fontaine Fleurie	7-déc.	remise des prix concours maisons	CRA
Lou Moulendou	12-déc.	Préparation des colis	Aire sportive
Basket Piégros-La Clastre	12-déc.	Arbre de Noël	C.R.A.
Basket Piégros-La Clastre	13-14 déc	marché de Noël	CRA + salle bleue + place de la Fontaine
Club Saint Médard	17-déc.	Repas de Noël	C.R.A. + salle bleue + RSI
Club Saint Médard	mardi	à 13 h 30 - Marche	
Club Saint Médard	mercredi	Pétanque + jeux divers	C.R.A. de 14h00 à 18h00
Musique et Mouvements	lundi et jeudi	cours de gym	gymnase 18h30 à 20h00
Club Saint Médard	Vendredi	Atelier couture	Aire sportive

Point infos

Carte Nationale d'Identité

A partir du 1^{er} janvier 2014, la carte nationale d'identité sera valable 15 ans (au lieu de 10 ans actuellement) pour une personne majeure.

Les cartes d'identité délivrées entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2013 seront prolongées de cinq ans sans aucune demande de votre part (la date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée).

ATTENTION cette prolongation ne s'applique pas aux cartes d'identité pour les personnes mineures. Elles seront valable 10 ans.

Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre carte d'identité, rendez-vous sur www.diplomatie.gouv.fr pour plus d'informations.

Morsure de chien

Les nouvelles dispositions de la loi du 20 juin 2008 obligent le détenteur ou le propriétaire d'un chien ayant mordu une personne (quelque soit la race) de signaler tout fait de morsure au maire de sa commune de résidence qui pourra demander de présenter ce dernier à un vétérinaire en vue d'une évaluation comportementale.

Gilles Magnon
Maire de Piégros-La Clastre

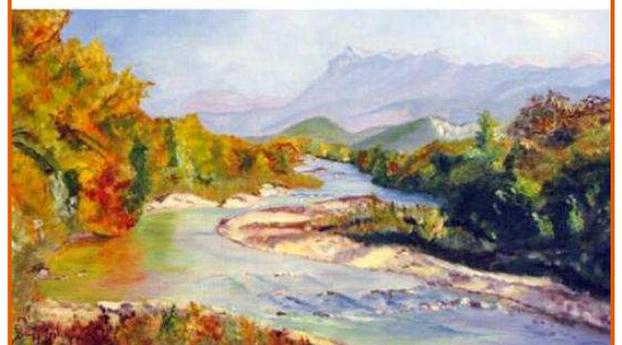
et son Conseil Municipal

**vous présentent leurs meilleurs voeux
pour l'année**

2014

*et vous invitent à la célébrer
autour du verre de l'amitié*

*le vendredi 3 janvier 2014 à 18h30
au Centre Rural d'Animation de Piégros-La Clastre*



Retrouvez votre revue municipale en couleur sur le site internet : mairie-piegrosclastre.fr

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie

Mardi : 14h00 – 17h00 ; Mercredi : 09h00 – 12h00 ; jeudi : 14h00 – 17h00

Vendredi : 09h00 – 12h00 et 14h00 – 18h30

☎ 04.75.40.01.04. / 📠 04.75.40.06.55.

✉ mairie.piegrosclastre@wanadoo.fr / site internet : www.mairie-piegrosclastre.fr